

Procédure de transmission d'une demande

1. Réglez la sollicitation de la Commission sur le site <http://shop.psychologues-psychologie.net/> en fonction de votre statut (3 tarifs différents).
2. Une facture est transmise sur votre boîte mail.
3. Rassemblez les différents justificatifs nécessaires à votre demande (en fonction du tarif choisi)
 - Justificatif de paiement (facture reçue sur la boîte mail)
 - Justificatif d'adhésion à la FFPP (si choix du tarif adhérent)
 - Justificatif prouvant le statut de psychologue (si choix tarif psychologue)
4. Adressez votre demande avec le descriptif précis de la situation et les questions relatives à la déontologie) siege@ffpp.net
!! - Joindre les différentes pièces justificatives à votre mail - !!
5. Votre demande passe en traitement.

Procédure de traitement des demandes

1

La demande est reçue par la FFPP



La demande est accompagnée des différents justificatifs

La demande est incomplète

Contact avec le demandeur

La demande est envoyée à la CNCDP

2

La demande est distribuée à 2 rapporteurs lors d'une réunion plénière



Les 2 rapporteurs rédigent le projet d'avis

Une lettre avec numéro de référence est envoyée au demandeur



1er jour de traitement de la demande

3

Le projet d'avis est proposé pour discussion lors d'une réunion plénière



Le projet est relu, amendé et discuté par tous les membres



Selon le calendrier des réunions, environ 6 à 8 semaines après

4

Le projet est corrigé, puis renvoyé pour relecture finale à tous les membres



7 à 10 jours après la réunion

5

Les corrections sont compilées en un document final. L'avis est envoyé par voie postale au demandeur



10 à 15 jours supplémentaires



Délai de traitement :
Environ 3 mois